



CONTRAT D'INSCRIPTION FORFAIT – HARAS DE BELLEVUE

700 chemin de la Juzere- 40390 Ste MARIE DE GOSSE -

06.28 35 27 71 – harasdebellevue40390@gmail.com

NOM et prénom du cavalier :

Un contrat par cavalier

Pour l'année 2025- 2026, le cavalier ou son représentant légal s'engage sur les prestations suivantes (cocher) :

- ☐ Cotisation : 70 € par cavalier (60€ par cavalier si fratrie)
- ☐ Licence = ☐ 40 € cavalier majeur ☐ 29€ cavalier mineur
- ☐ Forfait annuel pour l'année 2025-26 (cocher le forfait choisi)

TYPE FORFAIT	COUT ANNUEL	COUT MENSUEL SUR 10 MOIS
☐ 2 fois par mois	378,00 €	38,00 €
☐ 1H /SEMAINE	697,00 €	69,70 €
☐ 2H /SEMAINE	1271,00 €	127,10 €
☐ 3H /SEMAINE	1845,00 €	184,50 €

Mode de paiement : ☐ espèces ☐ chèque* ☐ virement

Le forfait est payable **en une fois** ou **en 10 fois de septembre à juin** (en cas difficultés de paiement sur 10 mois, nous pouvons étendre à 12 mois sans frais)

* Nombre de chèques : Chèques d'un montant de€

En signant ce contrat, le cavalier ou son représentant légal accepte le règlement intérieur du club, affiché au bureau et notamment les conditions suivantes :

- ✓ J'atteste avoir recueilli un avis médical favorable et ne présenter aucune contre-indication à la pratique de l'équitation

- ✓ J'ai été informé que l'inscription à un forfait annuel nécessite la souscription de l'adhésion-licence pour l'année correspondante
- ✓ Les heures d'enseignement se dérouleront de septembre à juin :
 - du samedi 6 septembre au samedi 27 juin
 - du mercredi 10 septembre au mercredi 24 juin
- ✓ Le mois de juillet sera dédié aux stages exclusivement et possible reprises de rattrapage.
- ✓ Les cours seront assurés les mercredis et samedis pendant les vacances scolaires de Toussaint, Noël, Février et Avril. Pendant ces périodes il y aura également des stages.
- ✓ Le Club sera fermé entre le 22 décembre 2025 et le 28 décembre 2025 et pendant le mois d'août.
- ✓ En cas d'absence prévenue au moins 48 h en avance ou absence sur certificat médical, les heures seront récupérables dans le trimestre de la période, lors de reprises déjà en place. **Toute absence non justifiée ou tardive sera comptabilisée comme une heure effectuée et de ce fait ne sera pas rattrapable.**
- ✓ Les heures non rattrapées dans la période sont non remboursables.
- ✓ Le forfait annuel est payable en début d'année. Il n'est pas remboursable. Le forfait annuel est payable par virement ou en plusieurs chèques remis à l'inscription et débités le 5 de chaque mois. La totalité des sommes engagées par la signature du contrat restent dues même en cas d'abandon de l'activité
- ✓ Les prix des prestations proposées par le club sont affichés dans l'établissement et s'entendent toutes taxes comprises comprenant la TVA en vigueur au jour de facturation.
- ✓ Les prestations type stages, concours, ou autres sont payables au plus tard le jour de leur exécution.
- ✓ Le responsable légal autorise les moniteurs à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident.
- ✓ **Pour les compétitions**, les cavaliers devront disposer d'une licence compétition valide sur ffe.com. Pour ce faire, le cavalier devra posséder un certificat médical à jour et mentionnant l'aptitude à pratiquer l'équitation en compétition. Ce certificat devra être déposé sur l'espace privé FFE du cavalier. Les cavaliers mineurs devront en plus disposer d'une autorisation parentale (à déposer sur l'espace privé FFE du cavalier)

Fait à le.....

Signature: